

# Gérer les relations avec les IRP dans le domaine de la formation professionnelle

---

Date : 10 octobre 2013

Catégorie : Instantané RH

Adresse : Juris Formation - 45 rue Liancourt 75014 Paris

## Public

Responsables ou collaborateurs RH et/ou formation

## Organisme de formation

Juris Formation

## Programme

### 1. Rappel des règles relatives à la mise en place et aux attributions du comité d'entreprise

- La constitution d'un comité d'entreprise
- Les attributions générales du comité d'entreprise

### 2. La commission formation

- Obligation ou possibilité ?
- Sa composition
- Ses prérogatives

### 3. La consultation du comité d'entreprise sur les orientations de la formation professionnelle

- Périmètre et contenu de la consultation (calendrier des réunions...)
- La portée de l'avis du comité d'entreprise
- Sanctions en cas de non consultation

### 4. La consultation du comité d'entreprise sur le plan annuel de formation

- Contenu de la consultation
- Calendrier de la consultation
- Documentation et informations communiquées au comité d'entreprise
- Le procès-verbal de la consultation, justification et sanction

### 5. Consultation du comité d'entreprise sur le DIF, les contrats et périodes de professionnalisation

### 6. Déclaration 2483 (contenu, délai, sanction...)

### 7. Les autres consultations du comité d'entreprise au titre de la formation

## Financement

- **Entreprises adhérentes** : les coûts pédagogiques des instantanés RH sont intégralement pris en charge par Opcalia Ile-de-France.
- **Entreprises non adhérentes** : la première inscription à un instantané RH est intégralement prise en charge par Opcalia Ile-de-France. A compter de la deuxième inscription, une participation de 200 € HT par participant et par l'entreprise est demandée.

En savoir +

[Service Offre de formation](#)

Tél. : 01 44 06 77 10

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

[Télécharger le programme du second semestre 2013](#)

---